



## Résolution 517 (1972)<sup>1</sup>

# Assistance au Bangla-Desh

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Recommandation 648 \(1971\)](#) relative à l'assistance aux réfugiés du Pakistan oriental et se félicitant de la Résolution (71) 26 du Comité des Ministres ;
2. Constatant que les tragiques événements du sous-continent indien ont causé d'immenses souffrances aux populations et porté un coup très grave au développement économique de la région, notamment au Bangla-Desh ;
3. Reconnaisant que le Bangla-Desh a besoin d'une aide massive pour reconstruire ce qui a été détruit au Bengale oriental ;
4. Estime que les gouvernements des Etats membres devraient accroître immédiatement leurs contributions d'assistance à la population du Bangla-Desh, et en particulier aux réfugiés, en ce qui concerne tout spécialement leur réinstallation et fournir au Bangla-Desh l'importante aide économique indispensable à la reconstruction de ce qui y a été détruit ;
5. Donne mandat à sa commission chargée des relations avec les parlements nationaux et le public de porter la présente résolution à l'attention des parlements nationaux pour qu'ils lui donnent les suites voulues.

---

1. Voir [Doc. 3096](#), rapport de la commission des questions politiques. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée le 21 mars 1972.

